

En date du jeudi 6 novembre 2014

Personnes présentes :

Les enseignants : Mme RAFFIER LASCAUD *directrice*, M. LELONG, Mme GAUMONDIE, Mme BAUMARD, Mme BEILLER, M. LEVASSEUR, Mme BILLET ,

Le Maire et Les élus : M. ROUX, M. GRENIER, Mme CHEPTOUX, Mme JOUANIE

Les parents d'élèves titulaires : Mmes REDON-GRATELOUBE , PILLOT, JAUDINOT, Ms. MERILLOU et MOULIN

Les parents d'élèves suppléants : Mmes BONNET, BOUCHAREYCHAS, BARRY et BOUTINAUD

Délégués départementaux de l'éducation nationale : Mme LEMASSON, M. JOASSIM.

Excusés : Mme LACHAUD, M. COLLIN, Mme DUQUERROY

ORDRE DU JOUR :

1. Règlement du conseil d'école, vote ;
2. Règlement intérieur de l'école, vote ;
3. Présentation des classes et des divers projets à venir
4. Organisation du temps scolaire: point sur les Activités Pédagogiques Complémentaires et sur le Temps Péri-Scolaire
5. Présentation des comptes de la Coopératives scolaire
6. Questions diverses

Début de la séance : 18h

1-Règlement du conseil d'école

La Directrice de l'école ; Mme Raffier fait lecture à voix haute du règlement et rappelle quelques fondamentaux :



Mme Raffier précise que l'accueil des enfants dans l'enceinte de l'école se fait au plus tôt 10 min avant l'heure du début des cours.



Elle rappelle également que le personnel de l'école n'est pas habilité à délivrer de médicaments dans l'enceinte de l'école (même sur ordonnance) et qu'il est préférable soit d'adapter la posologie de la fréquence des prises (délivrance le matin et le soir pour les antibiotiques par exemple) soit que la prise en charge de l'enfant se fasse par les parents eux-mêmes.



Hygiène : LES POUX à l'école, il est important de signaler à la maîtresse qu'un enfant a eu des poux afin de pouvoir prévenir les familles par un petit mot dans les cahiers de correspondance. Ainsi la prolifération de ces « nuisibles » sera plus rapidement maîtrisée et éradiquée.

Vote à main levée → adopté à l'unanimité

2-Règlement intérieur de l'école

Concernant le fonctionnement des absences à la cantine M. le maire précise que de nouvelles modalités sur le décompte des absences d'un enfant à la cantine seront soumises en délibération au vote du conseil municipal. Les nouvelles modalités seront communiquées ultérieurement.

Vote → adopté à l'unanimité

3-Présentation des classes et des divers projets à venir

Il est rappelé comme indiqué sur le compte rendu de la réunion du 30 Juin 2014 que le projet 2014-2017 était d'approfondir la continuité des outils des élèves. Le projet annoncé par les enseignants est donc bien en cours, pour chaque classe les thèmes et activités mis en communs sont l'occasion d'apporter une meilleure cohérence et une unité au sein de l'école.

Ceci permet donc de valoriser les échanges et la complémentarité des savoirs par la communication entre les enseignants mais également entre les enfants. Leurs impressions et interprétations diverses sont autant d'occasion d'enrichir une connaissance commune sur un thème abordé.

● **Classe de PS-MS (23 élèves)** : Valérian Lelong – ATSEM : Aline Bonnet – AVS : Cécile Poiré

- Projet sur La Forêt avec étude des animaux résidents et leurs habitats. Les arbres, les fruits qui y poussent. Éveil des sens ; goût, odeurs, couleurs, manipulations. (avec M. Lacorre Jean-Luc, Garde forestier)
-Sortie au « Moulin du Got » prévue déplacement en car à Saint Léonard de Noblat -Projet sur Les Plantations
-Isabelle Besse

● **Classe de MS-GS (26 élèves)** : Marie-Laurence Gaumondie – ATSEM : Cécile Soulat – AVS : Cécile Poiré

- Création d'objets de Noël avec les enfants avec une vente à la clef à l'école afin de financer par le biais de la coopérative scolaire des sorties
-Projet sur le Jardin
-Projet sur le Land Art ? À définir
-Sortie Jardins Laborie

● **Classe de CP (23 élèves)** : Stéphanie Baumard – AVS : Geneviève Mosnier-Thoumas

-Projet piscine au Centre Aquatique de Saint Léonard de Noblat
10 séances par classe (CP- ½ CLIS / CE1- ½ CLIS) du 19/12/2014 au 26/06/2015
-Projet Cinéma : ce dispositif mis en place par l'inspection académique est un dispositif national visant à compléter et enrichir l'éducation pédagogique des enfants à l'école.
La prochaine projection « Une vie de chat » aura lieu fin novembre à Ester Technopole.

● **Classe de CE1-CE2 (27 élèves)** : Aurélie Beiller – AVS : Geneviève Mosnier-Thoumas

-Projet Piscine avec la CLIS
-Opération torchons
-Objets de Noël

● **Classe de CE2-CM1 (26 élèves)** : Julien Levasseur

-Découverte de la forêt
-Projet Arts plastiques
-Découverte du Volley-ball ; un intervenant d'un Club de Landouge propose une initiation pour les cycles 3 sur 6 séances. M. Levasseur souligne l'opportunité de cette découverte mise en place par un « professionnel ». La mise à disposition du matériel et la compétence de cet intervenant sont l'occasion de développer un partenariat précieux pour les enfants d'Eyejeux ; la salle mis à disposition est celle de l'IME le mardi matin.

● **Classe de CM1-CM2 (26 élèves)** : Marie-Aurélie Raffier Lascaud – Déchargée par Céline Duquerroy

Propose des Projets par cycle
-Thème : Histoire des arts
-Projet de chorale en classe « Cœur en Coop » intervenante musique sur 4 chansons

● **Classe de CLIS (10 élèves)** : Virginie Létrange (remplacée par Ophélie Billet) – AVS : Jérôme Zajda

-Préparation du « Marché de Noël » de l'école avec les cycles 1 et 2
-Isabelle Besse
-Projet forêt

Il est proposé un thème chaque mois ; en ce moment travail sur Halloween.

LES JMF

Un projet qui concerne tous les élèves de l'école

L'adhésion aux JMF ; Jeunesses Musicales de France proposent aux élèves un de ses spectacles « Le blues de l'écolier » à des tarifs très intéressants (4 à 5 Euros tout compris).

Mme Raffier rappelle également que la Coopérative scolaire et la Municipalité participent au financement de ce projet afin que le prix reste accessible à toutes les familles.

A noter que l'organisation est assurée par des professionnels ce qui est encore une opportunité pour l'école d'Eyjeaux. Il est possible d'obtenir plus d'information auprès de la directrice ainsi que sur le site web de cette association : www.jmfrance.org/

Les APC

Mme Raffier-Lascaud détaille les APC

36 heures annuelles par enseignant (sauf enseignant spécialisé et directeur)

Établies en Conseil des Maîtres des groupes restreints d'élèves

Lundi et vendredi de 15h30 à 16h30 ; mardi et jeudi de 16h00 à 16h30.

Objectifs : Les activités pédagogiques complémentaires s'adressent potentiellement à tous les élèves. Elles répondent à des besoins identifiés par les enseignants pour réussir leurs apprentissages.

A l'école maternelle, l'attention se portera plus spécifiquement sur les élèves dont la pratique langagière doit être renforcée, ou ceux dont la fréquentation de l'écrit sous toutes ses formes, notamment la littérature de jeunesse, est à développer.

A l'école élémentaire, les activités pédagogiques s'adressent :

- aux élèves qui doivent apprendre à mieux gérer leur activité lors d'un travail personnel, acquérir des stratégies plus efficaces pour mémoriser, s'organiser, planifier une tâche ;
- à ceux qui ont besoin d'être encouragés, de prendre confiance en eux et de persévérer pour dépasser les obstacles rencontrés

Concernant l'organisation et contenu des APC Périodes 1 et 2 :

La mairie souhaiterait connaître les périodes et temps d'activités ainsi que le nom des élèves afin de pouvoir s'adapter aux absences et prévenir également les bénévoles (pour le lundi et vendredi)

Mme Beillier et Raffier Lascaud proposent de donner les listes et les périodes à Mme Cheptou afin qu'elle en informe les employés communaux et que ceux-ci s'adaptent ou préviennent les bénévoles.

Mme Billet de la CLIS rappelle qu'elle n'assure pas d'APC pour la CLIS car ce temps est consacré à la formation ou bien en réunions.

Mme Raffier précise que ce n'est pas elle non plus qui assure les APC mais Mme Duquerroy afin de pouvoir assurer d'autres tâches administratives.

Période	Enseignant	Jours	Classe	Effectifs	Type d'activité
1 et 2	M. Lelong	Mardi jeudi	PS-MS	6	Aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages
1	Mme Gaumondie	Mardi jeudi	MS-GS	6	Aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages
2	Mme Gaumondie	Lundi	MS-GS + CM	8 ou 9	Activité prévue par le projet d'école : lecture/écriture de fiches techniques en vue de réalisation d'objets
1	Mme Baumard	Mardi jeudi	CP	6	Aide aux élèves rencontrant des difficultés dans

2	Mme Baumard	Lundi	CP + CM	8 ou 9	leurs apprentissages Activité prévue par le projet d'école : lecture/écriture de fiches techniques en vue de réalisation d'objets
1	Mme Beiller	Mardi jeudi	CE1-CE2	6	Aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages
2	Mme Beiller	Lundi	CE1-CE2 + CM	8 ou 9	Activité prévue par le projet d'école : lecture/écriture de fiches techniques en vue de réalisation d'objets
1 et 2	M. Levasseur	Mardi jeudi	CE2-CM1	8	Aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages
1 et 2	Mme Duquerroy	Lundi	CM1-CM2	8	Aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages

4-Organisation du temps scolaire: point sur les Activités Pédagogiques Complémentaires et sur le Temps Péri-Scolaire Les TAP

TAP : Temps d'Activités Péri-scolaires

- 3 heures hebdomadaires

Ces TAP sont mis en place par la Commission Education et Jeunesse par la municipalité puis animés par les employés communaux ou bénévoles. Un planning des Temps d'Activités Périscolaires est à disposition des parents sur le site de la mairie. Le contenu est le suivant ; Documentaires, sports, activités manuelles, jeux, musique, lectures, cuisine....

Certaines périodes de l'année peuvent être l'occasion de caler les activités sur un thème d'actualité

Par exemple La semaine du goût, Halloween, Noël, Pâques.....

Véronique Cheptou explique qu'un atelier d'anglais est mis en place pour la deuxième période ; Mme Bourlet a enseigné l'Anglais pendant plusieurs années et se mettra à disposition avec une méthode d'apprentissage en vidéo pour la classe des CP.

Les enseignants rappellent qu'un décloisonnement existe déjà au sein de l'école avec la CLIS pour les CP.

COMITE DE PILOTAGE

La municipalité lors du conseil du 30 Juin avait évoqué la volonté de mettre en place un comité de pilotage ; parents, bénévoles/animateurs, parents d'élèves... ceci afin d'harmoniser les projets et faciliter l'organisation et la prise en charge des enfants. Une réunion se mettrait en place dès le début du mois de Décembre. Ce comité permettrait de régler les questions de la mise à disposition du matériel et des salles communales.

IME d'Eyejeux

Un projet est en cours contact IME stagiaire éducateur bénévole pour travailler avec les enfants de la CLIS

AIDE AUX DEVOIRS

Un projet d'aide aux devoirs pour accompagner les enfants en difficulté par une enseignante à la retraite est

en cours.

5-Présentation des comptes de la Coopératives scolaire

L'association loi 1901 Coopérative scolaire d'Eyjeaux est affiliée à l'USEP

1er septembre 2013 – 1er septembre 2014 :

4612,66 € - 5688,11 €

<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Transports :</u> 123,40+136,20+123,40+1085+242,20+123,40+99,72+123,40 ==== <u>2056,72 €</u>	<u>Dons Farandole :</u> <u>1000 €</u> <u>700 €</u>
<u>Spectacles:/Sorties :</u> 88+247+85+90+120+410+50+70+50+112,50+30+42+200+17 5+693+693==== <u>3155,5 €</u>	<u>Spectacles:/Sorties :</u> 6+20+124+124+135+120+20+40+25+40+48+2+27,50+5+5 +32+47+21 ==== <u>841,5 €</u>
<u>Fournitures diverses :</u> 66,51+108,25+54,43+106,05+7,60+56,70+17,82+30,04+24,6 0+37,08+24,95+86,62+38,24+29,85+41,73+30+9,70+47,75+1 194,80+147,79+128,60+135+51,95+24+42,93+19,72+44,35 ==== <u>2607,06 €</u>	<u>Chocolats :</u> <u>4485,30 €</u> Dépenses : 3340,12€ <u>Soit 1 145,18 €</u> de bénéfice
	<u>Photos :</u> <u>3606 €</u> Dépenses : 2664 € <u>Soit 942 €</u> de bénéfice
<u>Assurances MAE:</u> 47,98+47,60 ==== <u>95,58 €</u> <u>USEP:</u> 11+471,50 ===== <u>482,50 €</u>	<u>Calendriers :</u> <u>924,50 €</u> Dépenses : 660,19€ <u>Soit 264,31 €</u> de bénéfice
	<u>Cotisations/Subventions :</u> 20+20+20+128+104+104+120+125+96+136+128+117+115 +88+113,10 ==== <u>1434,10 €</u>
<u>Projet Temps :</u> Europ Voyages (Biron) 2 jours : <u>1388 €</u> Classe découverte CP CE1 Office dépôt : <u>44,35 €</u> Sortie Lastours MS-GS: <u>190 €</u> Boulangerie Bourland : <u>135,45 €</u> Vivre la Préhistoire, deux journées : <u>770 €</u> La Foir' fouille : <u>40,08 €</u> APC Décembre Super U : <u>13,72 €</u> + Galaxie fête: <u>14,70 €</u> La Foir' fouille+ Super U : <u>86,80 €</u> Acompte Cadouin : <u>3311 €</u>	<u>Projet Temps :</u> 600+480+790+1050+480+40+280+90+1150+810+455+5 ===== <u>6230 €</u>

Actuellement l'école possède 5688,1 Euros pour la rentrée 2014

Les recettes proviennent des COTISATIONS ET SUBVENTIONS (par exemple la participation de 12 euros minimum demandée aux parents par la coopérative scolaire en début d'année), l'association FARANDOLE, l'aide de la MUNICIPALITE, la VENTE d'objets, de chocolats ou de CALENDRIERS....

Tous ceci permet à l'école d'organiser des sorties ou autres projets.

MAE : Assurance scolaire

L'année dernière suite au vol d'une des caisses de l'école et à la plainte déposée à la gendarmerie (classée sans suite) l'école avait demandé à son assureur, la MAE, de prendre en charge cette perte considérable dans le budget. Cette demande a été honorée.

6-QUESTIONS DIVERSES

QUESTION 1 :

Mesdames et Messieurs, Membres du Conseil d'école,

Je souhaite attirer votre attention sur le déroulement des repas pris à la cantine. Mes deux enfants mangent à la cantine et se plaignent régulièrement de la rapidité du service. On leur demande de se dépêcher tout le long du repas et les plats sont débarrassés avant qu'ils aient le temps de les achever.

La mise en place du double service est profitable à condition que les enfants ne soient pas bousculés à longueur de repas. Pourquoi vouloir les faire sortir de table le plus vite possible ? Le temps du repas doit être un moment agréable, de détente et non de stress et de précipitation comme c'est le cas.

Le double service à la cantine est-il vraiment bénéfique pour les élèves ?

12h-12h45 : 1^{er} service

12h30-13h15 : 2^{ème} service

Problème de timing pour les enfants ce qui rajoute une pression supplémentaire

- Le permis à point est-il toujours en vigueur ?

Non pas pour le moment car la gestion de celui-ci était compliquée ; sanctionner par une mauvaise note ne règle pas le problème et le suivi (remplir un carnet après le service était un système un peu lourd).

Mme Cheptou précise que la volonté actuelle est de comprendre et gérer le mauvais comportement de certains, d'individualiser la prise en charge afin d'être plus constructif. Par exemple les enfants pourraient participer un peu plus au cours des repas ou bien les impliquer par la confection de set de table lors des TAP.

Pour cela, il est essentiel que les employés municipaux relayent l'information auprès de la mairie afin que celle-ci puisse agir en conséquence : convocation, rencontre avec l'enfant et les parents.

QUESTION 2 :

Je souhaite vous informer que certains agents communaux manquent de respect envers les enfants de l'école et leurs parlent mal. Est-ce normal ? alors que l'on demande aux enfants de parler correctement et de respecter les adultes, ce qui est normal.

M. le maire rappelle que la municipalité recadre s'il le faut les employés mais les faits doivent être signalés sur le moment ; prévenir par écrit ou au téléphone. Un rappel à l'ordre voir une sanction pourront être envisagés pour l'employé communal concerné.

De quels outils disposent les employés municipaux afin de se faire respecter et d'éviter ce genre de comportement ?

Un parent d'élèves précise qu'un règlement intérieur du restaurant scolaire pour chaque année scolaire est distribué aux parents et qu'il y est précisé que le manquement de respect envers le personnel peut être sanctionné.

M. Levasseur indique que les enseignants ont un cadre de travail avec des outils à leur disposition : grilles, tableaux..... que les employés municipaux n'ont pas.

19h45 : FIN DE LA SEANCE

La présidente du conseil d'école :

Mme Raffier-Lascaud Marie Aurélie
Sébastien

Secrétaires de séance :

Mme Jouanie Clervie & Mr Moulin